

Décision n° 2022-2259
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 9 novembre 2022
renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Global server telecom BV

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Global server telecom BV reçu le 8 novembre 2022, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 9 novembre 2022, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 9 novembre 2024, à la société Global server telecom BV (immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro KVK 73293792) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	01 89 25	2020-1239	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 19 19	2020-1239	ZNE Bourges
Numéros géographiques	03 68 19	2020-1239	ZNE Strasbourg
Numéros géographiques	04 49 20	2020-1239	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	05 31 09	2020-1239	ZNE Toulouse
Numéros polyvalents	09 74 02	2020-1239	Métropole
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 94	2020-1239	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 11	2020-1291	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 95 22 1	2020-1239	National
Préfixe RIO fixe	L4	2020-1239	National

Article 2. La société Global server telecom BV acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Global server telecom BV et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 9 novembre 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales